

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Sandro Pistis, François Baertschi, Florian Gander, Thierry Cerutti, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier, Francisco Valentin

Date de dépôt : 18 octobre 2021

Proposition de motion

pour des dépistages accessibles au plus grand nombre sans subventions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l’instauration progressive d’une société à deux vitesses exclusivement réservée aux personnes vaccinées ;
- la discrimination subie de fait par plus de 30% de la population encore non vaccinée et sans capacité financière illimitée, condamnée à vivre comme des marginaux ;
- le juste principe de proposer des accommodements raisonnables pour garantir à toutes et tous la liberté soit le droit à une existence digne même en temps de crise ;
- les nombreux enseignements tirés depuis le déclenchement de la pandémie qui font qu’aujourd’hui tous les moyens pour y faire face sont disponibles et qu’il est nécessaire de permettre un libre choix reposant sur des bases équitables,

invite le Conseil d’Etat

à faire usage de toute son influence auprès des acteurs compétents autorisés et à déployer tous les moyens nécessaires, à l’exclusion de moyens financiers, pour permettre la mise en place de tests antigéniques rapides de dépistage n’excédant pas le coût de 20 francs et incluant la délivrance d’un certificat COVID en cas de résultat négatif.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Avec la fin de la gratuité des tests rapides de dépistage décidée par le Conseil fédéral depuis le 11 octobre dernier, nombreuses ont été les protestations émanant de plusieurs franges de la société civile qui y voient notamment une forme de contrainte vaccinale à peine voilée de la part des autorités du pays.

Sans dresser la liste non exhaustive des manifestations de désapprobation suite à cette décision, il faudrait être malentendant pour refuser d'y prêter une oreille attentive. Ce d'autant plus que le pourcentage des personnes non vaccinées en Suisse et à Genève n'est pas négligeable.

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à l'heure actuelle plus de 66% de la population genevoise aurait déjà reçu au moins une dose de vaccin, soit un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne nationale¹. Il conviendrait donc, compte tenu de ces statistiques, de veiller à ne pas ostraciser plus de 30% de la population qui ne souhaite pas recourir à la vaccination dans l'immédiat.

Sans exclure que toutes ces personnes puissent changer d'avis à l'avenir sur la question vaccinale, sans y avoir été ni forcées ni contraintes de préférence, il conviendrait dans cette attente de permettre la mise en place d'une voie alternative.

Sans non plus se faire l'avocat du diable, on comprend tout aussi bien la difficulté financière de faire supporter le poids de la gratuité des tests rapides antigéniques à l'ensemble de la collectivité, qui a par ailleurs dans son infinie sagesse et majoritairement opté pour la vaccination.

D'après les comptes d'Etat de la Confédération², pour la seule année 2020 le prix de la prise en charge du dispositif des tests COVID-19 s'est monté à plus de 417 millions de francs pour le Trésor public.

¹ Voir les données statistiques sur la vaccination de l'Office fédéral de la santé publique : <https://www.covid19.admin.ch/fr/vaccination/persons>

² Voir le tome 2A, Compte d'Etat 2020 des unités administratives 1^{re} partie (autorités et tribunaux, DFAE, DFI, DFJP, DDPS), page 160 : <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html>

Cette pandémie aura au moins permis à certains prestataires de service dans le domaine des prélèvements médicaux de s'enrichir considérablement en réalisant au passage de bonnes marges avec de l'argent public grâce au financements de la Confédération.

Hélas, pour ne rien arranger comme à l'accoutumée, la Suisse figure toujours au rang des pays où les prix pratiqués sont parmi les plus élevés au monde. « *La Suisse, îlot de cherté des tests anti-covid* » titrait un article du Journal Le Temps paru le 16 septembre 2021³, dans lequel on découvrait les variations importantes des prix des dépistages dans plusieurs pays européens.

Il est probable qu'avec la fin de la gratuité des tests une partie conséquente de la manne dont bénéficiaient les prestataires va se réduire considérablement, car on voit mal une personne non vaccinée avec des moyens financiers limités payer 50 francs de sa poche juste pour aller au restaurant ou à la piscine. En termes de dépistage, on peut donc s'attendre à une baisse progressive de la demande consécutive à l'augmentation des prix de l'offre, mais qui peut être compensée en utilisant le principe économique de l'élasticité-prix pour maintenir la demande élevée en baissant simplement les prix des tests. Dans ce cas, la baisse des prix pourrait permettre de limiter la baisse du chiffre d'affaires. Rappelons également que l'achat en gros de dispositifs de test coûte moins de 10 francs.

Ce d'autant qu'en plus des 30% de non-vaccinés au sein de la population, s'ajoutent l'ensemble des personnes y compris vaccinées qui ont besoin d'un test rapide ou PCR pour différentes raisons.

Alors qu'on observe aujourd'hui en Suisse alémanique des dépistages réalisés par des entreprises spécialisées pour 11 francs sans aucune subvention étatique, il serait pertinent d'encourager ce type d'initiative dans le canton de Genève. C'est pourquoi nous aimerions que le Conseil d'Etat puisse se pencher sur cette question des tests à bas coûts, sans déboursier le moindre centime d'argent public, mais en incitant les acteurs cantonaux compétents à proposer ce type de prestations sur notre territoire pour le bien de la population et pour la paix sociale.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à la présente proposition de motion.

³ <https://www.letemps.ch/economie/suisse-ilot-cherte-tests-anticovid>